



## Déclaration préalable CTSD

Jeudi 26 septembre 2019

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

4 semaines après la rentrée 2019, nous souhaitons revenir sur plusieurs points dans le premier comme dans le second degré.

S'agissant du 1er degré, cette année encore les moyens octroyés à notre département ne sont pas à la hauteur des besoins et de la réalité du terrain. L'équilibre fragile poste/enseignant à la rentrée laisse présager de grandes difficultés de remplacement. Seule la variable d'ajustement PES nous a permis de faire une rentrée sans être dans le négatif. De plus il reste encore des écoles à effectifs élevés. A l'UNSA Education nous continuons de revendiquer un abaissement des seuils que nous pensons ne plus être acceptables. En effet pour proposer un accueil de qualité, nous revendiquons 24 élèves par classe de la maternelle au lycée, 20 pour les établissements des territoires les plus fragiles.

Malheureusement, un tel manque de moyens a pour conséquence de pénaliser, cette année encore, et de manière exacerbée, les enseignants en attente d'une mutation pour un autre département. Le constat quasi nul des possibilités de départ ne fait que décourager des enseignants motivés mais mis à mal par des situations personnelles difficiles.

Et que penser de la création d'un poste à Cloyes-les-3-Rivières dédié au projet d'ouverture du nouveau groupe scolaire en 2022 qui mobilise un enseignant à temps plein pendant 3 ans, sans être devant élèves, quand des écoles auraient pu bénéficier d'une ouverture ou que des enseignants auraient pu obtenir leur mutation.

Nous déplorons aussi la disparition lente mais bien programmée du dispositif PDMQDC. En effet, dans le cas de l'école Henri Matisse, supprimer un poste de PDMQDC pour réaliser une ouverture n'est pas une solution acceptable face aux besoins de l'équipe éducative.

Enfin, nous déplorons cette année encore, que les élèves d'ULIS n'aient pas été comptabilisés dans les moyennes écoles malgré nos demandes répétées depuis la création du dispositif. Or l'article 25 du chapitre IV : Le renforcement de l'école inclusive de la loi pour l'école de la Confiance stipule, je cite : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. ». A quand la parution du décret d'application pour entériner cette décision ? A l'UNSA Education, nous serons vigilants à ce que les élèves d'ULIS Ecoles et Collèges soient enfin pris en compte pour la carte scolaire 2020.

Pour le second degré, suite à la lecture du document de rentrée, nous nous réjouissons de la bonne augmentation des effectifs dans les SEGPA. Cependant, nous constatons, pour les dispositifs ULIS,

de plus en plus de sureffectifs. Nous sommes passés de 9 classes à 13 élèves ou plus en 2018 à 14 en 2019 alors même que les textes préconisent des effectifs à 12 élèves maximum.

Pour les effectifs globaux des collèges, le bilan est inquiétant en 6<sup>e</sup> où 10 collèges ont une moyenne de 26 élèves par classe, dont 6 avec des ULIS. Avec de tels effectifs, comment peut-on y inclure correctement les élèves d'ULIS et leur AESH ? Quelle place pouvons-nous donner aux élèves à besoins particuliers ou relevant du handicap et qui nécessitent beaucoup d'attention ?

Plus généralement, nous souhaitons vous alerter sur certaines situations.

- Les collèges de Courville, St Prest et Luisant cumulent trois niveaux très chargés. Ces deux derniers établissements reçoivent des élèves de Jean Moulin et sont donc, de surcroît, en forte progression d'effectif avec respectivement 66 et 91 élèves de plus.
- Nous avons également relevé des taux d'encadrement très faibles à Nogent-le-Roi avec 1,09 ainsi qu'à Auneau avec 1,12. Or, nous vous avons alertés sur le collège d'Auneau dès le printemps. Et, comme prévu, l'ouverture de deux divisions après la carte scolaire débouche sur ce faible taux d'encadrement.
- Enfin, nous déplorons la perte de deux postes en moyens de surveillance pour une très légère baisse d'effectif sur le département avec -37 élèves.

Le CTSD de rentrée est aussi l'occasion de faire un point sur la situation de Jean Moulin ainsi que sur la mise en place des PIAL.

Si les collègues de Jean Moulin ont reçu pour la plupart un bon accueil dans les établissements « provisoires », certaines difficultés sont remontées telles que le non-respect des compositions de classes, ou les nombreux changements de salles pour ces collègues, ...

D'un point de vue matériel, il reste des problèmes de manque de manuels et d'accès à la cantine à Hélène Boucher. De plus, l'augmentation très importante des effectifs a des incidences négatives à St Prest et à Mathurin Régnier.

Il semble également y avoir des problèmes de mise en place des PIAL notamment un manque de nombreux AESH dans les établissements, ou leur non remplacement, avec, pour conséquence, des élèves notifiés qui restent non accompagnés. A ce jour, le collège de Voves qui travaillait avec quatre AESH l'année dernière n'en compte plus qu'un depuis la rentrée. De plus, aucune compensation financière ou horaire n'a été prévue pour les chefs d'établissements et les directeurs d'école qui se voient chargés de la gestion des PIAL et « mini PIAL ». Pour ces derniers, cette charge vient s'ajouter à la longue liste des tâches des directeurs. A quand l'allégement des missions des directeurs et une meilleure reconnaissance de leur travail ?

Cette rentrée a vu, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la mise en place des évaluations CP/CE1. Malgré les améliorations apportées à ces évaluations, elles restent une charge de travail supplémentaire pour les enseignants concernés. Le SE-Unsa a obtenu du ministère une compensation de 5h à

déduire des 36h d'APC. Nous vous demandons, madame la Directrice Académique que cette compensation puisse également être déduite des 108h pour les collègues déjà exempts des APC.

Quatre mois seulement après sa présentation, la nouvelle Loi Fonction Publique vient d'être adoptée. Un délai beaucoup trop court pour permettre un réel dialogue social au vu de l'ampleur que représentent les services publics et le nombre d'agents concernés. Cette loi est destructrice pour les services publics car elle contourne le statut en accroissant le recours aux contractuels, réduit les capacités des organisations syndicales à défendre les collègues en supprimant les CAP sur la mobilité et les promotions et en fusionnant les CT et les CHSCT en CSA, entre autres décisions. Dans notre département, le travail et le dialogue entre les différents services et les représentants du personnel a toujours été de qualité. Au SE-Unsa, nous souhaitons qu'au-delà de cette loi, que nous dénonçons, les échanges perdurent au sein de groupes de travail notamment pour les grandschantiers tels que le mouvement ou les mutations interdépartementales. Nous demandons également à ce que CT et CHSCT restent deux entités distinctes.

Pour terminer, la loi pour l'école de la confiance a achevé de tuer la Refondation après l'assouplissement de la réforme du collège et le retour à la semaine des 4 jours qui pénalisent d'abord les plus fragiles. Sélectionnant ce qui l'intéresse dans les travaux scientifiques, le ministre tente d'imposer des « bonnes pratiques », inondant les enseignants de Vademecum, livrets, circulaires et repères annuels. On y fait la part belle à la pédagogie du rabâchage sur des tâches de bas niveau, en laissant peu de place aux habiletés complexes où les petits Français montrent pourtant plus de faiblesse que la moyenne de l'OCDE dans les évaluations internationales. Il serait pourtant judicieux de faire enfin confiance aux enseignants qui, sur le terrain savent faire parler leur expérience. Si vraiment, l'objectif de M. Blanquer est de faire évoluer l'école de demain que se soit dans les nouvelles pédagogies que dans l'école inclusive, une telle évolution ne pourra passer que par une formation de qualité pour tous. C'est pourquoi, au SE-Unsa, nous avons obtenu la création d'un conseil académique de formation qui permettra aux représentants des personnels de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des acteurs responsables de la formation et ainsi pouvoir s'assurer que la formation soit réellement interdégré, intercatégorielle et dans une logique de continuum de formation. En effet, pour le SE-Unsa, la formation doit être un levier de développement professionnel.